

Négociations dans l'hôtellerie

LA RICHESSE ÇA SE PARTAGE ³ SUR TOUS LES ÉTAGES!

Page 4

1^{er} mai, fête internationale
des travailleuses et des travailleurs

Les bons choix
pour le monde
page 3

est l'organe officiel de la Confédération des syndicats nationaux (514) 598-2131. Publié tous les quinze jours, il est tiré à 23 000 exemplaires et distribué gratuitement dans les syndicats de la CSN à travers le Québec.

Coordination

Lucie Laurin
(laurinl@total.net)

Conception graphique

Jean Gladu
Sophie Marcoux

Mise en page

Jean Gladu
Lucie Laurin
Sophie Marcoux

Numérisation photo

Lucie Laurin

Rédaction

L'équipe du Service de l'information de la CSN

Photographes

Alain Chagnon
Michel Giroux
Photographie de la couverture :
Laurent Gladu

Caricaturiste

Boris

Soutien technique

Lyne Beaulieu

Films

Graphique-Couleur

Impression

Les syndiqués CSN de l'imprimerie L'Éclaireur de Beauceville

Distribution

L'équipe du Service de distribution de la CSN, avec la collaboration de syndiqué-es en conflit

Pour modifier le nombre d'exemplaires reçus :
(514) 598-2233

1601, av. De Lorimier,
Montréal QC H2K 4M5

Site Internet de la CSN :
<http://www.csn.qc.ca>



De Littleton Colorado à Terrebonne P.Q.

Récemment, à Littleton au Colorado, deux jeunes, armés jusqu'aux dents, entraient dans une école et faisaient feu sur des étudiantes et étudiants.

Depuis cette triste histoire, beaucoup de choses ont été écrites. On a tenté des explications : trop d'images de violence dans le cinéma américain ; le traitement médiatique de la guerre au Kosovo ; l'accès trop facile aux armes à feu ; la famille qui n'assume pas son rôle, etc. Il y a certes beaucoup de vrai dans toutes ces explications.

À Terrebonne, le 23 avril, le directeur du collège privé de Saint-Sacrement a fait remorquer des automobiles appartenant à des enseignantes et enseignants parce que des pancartes CSN y avaient été disposées bien en vue à l'intérieur des pare-brise. L'événe-

ment a fait les manchettes du journal *La Presse*.

Ce que l'histoire ne mentionne pas, c'est que le même jour, des étudiantes et étudiants de cette institution et ceux d'une école publique avoisinante s'étaient donné rendez-vous devant le collège pour se bagarrer. Le même directeur a eu recours à des fiers à bras pour faire face (?) à la situation.

Les événements survenus à Terrebonne ne sont certes en rien comparables quant à leur gravité à ceux survenus à Littleton. Il reste que dans les deux cas, on peut s'interroger sur les valeurs que doit véhiculer l'école.

Le 20 novembre 1997, l'Organisation des nations unies (ONU) déclarait l'an 2000 Année internationale pour la culture de paix. Commençons à y travailler dès maintenant.

Pierre Patry

La solidarité des femmes

Hiver 1983. Je travaille au Conseil central de Québec. Une négociation du secteur public très difficile : décret, lois spéciales. Dont la loi 111, pour obliger les profs à rentrer dans le rang.

Comme d'autres, le syndicat des profs de Limoilou veut réagir. Par contre, transgresser la loi serait un geste trop coûteux en termes de représailles pour les membres. Déchirant.

Réunis au local du syndicat, nous cherchons une solution. Vient l'idée d'appeler en renfort des groupes du milieu, particulièrement les groupes de femmes, pour tenir la ligne de piquetage le lendemain. Mais n'est-ce pas trop demander ?

Le lendemain, des dizaines de femmes des groupes, les syndicats en conflit et d'autres

militants sont là et tiennent le fort devant une rangée de policiers et plusieurs paniers à salade en attente. Les profs se tiennent tout autour, extrêmement émus d'un tel appui. Plusieurs militantes des groupes de femmes vivent là leur toute première expérience syndicale, rien de moins qu'une ligne de piquetage dure. Certaines ont même manqué le travail pour aller au bout de ce geste de solidarité...

Attirés par l'événement, les médias commentent : « Il y avait beaucoup de femmes, venues d'on ne sait où... ». Nous, nous savions : le syndicat de Limoilou avait toujours soutenu les groupes de femmes et elles avaient voulu lui rendre la pareille. Je n'oublierai jamais ce matin d'hiver ensoleillé.

Jacqueline Hamel

1^{er} mai, Fête internationale
des travailleuses et des travailleurs

Les bons choix pour le monde

Gilles Bégin

Organisées régionalement, les activités entourant la fête du 1^{er} mai ont attiré des milliers de militantes et de militants partout au Québec. La plupart des conseils centraux de la CSN ont organisé, souvent en coalition avec d'autres organisations syndicales et populaires, des « 5 à 7 », des soupers, des soirées de solidarité et des brunchs, pour permettre aux militants des organisations syndicales et populaires de discuter du thème de cette année : *Les bons choix pour le monde*.

Les bons choix pour le monde, ce sont la création et le maintien d'emplois durables et de qualité dans les entreprises et les services publics ; une réforme du Code du travail permettant notamment un plus grand accès à la syndicalisation, le « retrecotage » du filet de sécurité sociale, des services accessibles et de qualité dans la santé et l'éducation, ainsi que l'équité salariale pour les femmes.



Le groupe Allakomi a enthousiasmé les participants tout au long de la manifestation et de la fête populaire organisée à Montréal. Le groupe est composé de huit membres de la même famille du Burkina Faso : la famille Zon. Plus de 3000 personnes ont participé à la manifestation et à la fête organisées par la Coalition montrealaise pour le 1^{er} mai.

Robin des villes fait flèche de tout bois

François Gourd a montré qu'il avait plusieurs cordes à son arc lors d'une manifestation organisée par la Coalition montréalaise pour le 1^{er} mai dans le but d'annoncer de façon colorée les activités de cette année. François Yo-Gourd y personnifiait « Robin des villes » qui, après s'être introduit dans le bunker du gouvernement, y déroba les promesses électorales non tenues pour les distribuer aux victimes des compressions gouvernementales et des coupes sauvages des entreprises.



À Québec, Émilie Castro, vice-présidente du Conseil central de Québec-Chaudière-Appalaches, a prononcé une allocution au cours du souper organisé le 29 avril par la Coalition syndicale-populaire pour les activités du 1^{er} mai.



Accompagné des dirigeants des organisations syndicales et populaires, Gérald Larose a pris la tête de la manifestation organisée à Montréal. Il s'agissait pour lui de sa dernière marche du 1^{er} mai comme président de la CSN.

LA RICHESSE ÇA SE PARTAGE 5 SUR TOUS LES ÉTAGES!

Luc Latraverse

C'est sur ce thème que trente syndicats, représentant plus de 4500 des 7000 travailleuses et travailleurs de l'hôtellerie syndiqués à la CSN, entreprennent une cinquième ronde de négociations coordonnées dans autant d'établissements hôteliers de Montréal, de Laval, de Québec, des Cantons de l'Est et de la Montérégie. Prenant note de la prospérité de l'industrie hôtelière — qui, d'ailleurs, leur en est en bonne partie redevable —, les syndicats ont fait du partage de cette prospérité leur principale revendication.

Tous les indicateurs le confirment : les années 1996 et 1997 ont été excellentes et l'année exceptionnelle qu'a connue l'industrie hôtelière québécoise, en 1998, sera égalée, sinon surpassée, en 1999 et en l'an 2000. L'occupation des chambres a grimpé de 10 pour cent en moins de cinq ans, à Montréal, passant de 61 pour cent, en 1994, à 71,5 pour cent en 1998 et cela, malgré une hausse du nombre de chambres disponibles durant cette période. À Québec, le taux d'occupation s'est maintenu autour de 65 pour cent et il a légèrement augmenté dans l'ensemble de la province.

Selon l'Association des hôtels du Grand Montréal, les revenus des établissements hôteliers ont augmenté de 19,4 pour cent au cours des huit premiers mois de 1998, après avoir enregistré un gain de 10,4 pour cent en 1997.

De plus, les établissements hôteliers québécois, profitant de cette conjoncture favorable, ont entrepris la rénovation de leur parc immobilier. À Montréal, pas moins de 40 permis de rénovation ont été octroyés aux établissements hôteliers depuis 1991. On prévoit augmenter de 1200 unités le nombre de chambres disponibles à Québec.

Sans même prendre en compte le taux de change avantageux pour les visiteurs étrangers en raison de la faiblesse du dollar canadien, les hôtels d'ici constituent une véritable aubaine. Le prix moyen d'une chambre d'hôtel au Canada, en 1997, était de 78 dollars US. Seul le Mexique offrait un coût inférieur, à 74 dollars.

Les dividendes de la croissance

Pour Jean Lortie, président de la Fédération du commerce de la CSN, qui représente 42 pour cent des syndiqué-es de l'hôtellerie au Québec, « les travailleuses et les travailleurs de l'hôtellerie ont fourni un effort colossal depuis le début des années 90 afin de relever la qualité de cette industrie et de faire du Québec une destination touristique de premier choix. Ils ont droit de toucher maintenant des dividendes pour cet effort collectif. »



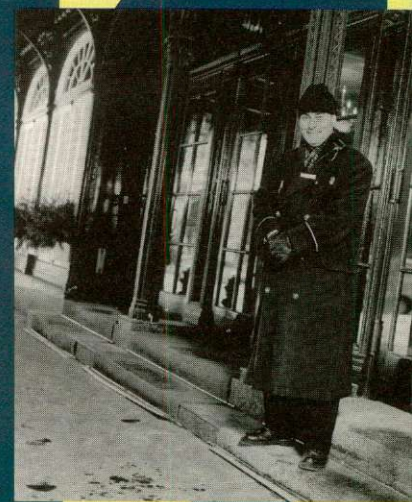
Photos : Laurent Gladu

Une plate-forme commune de revendications

Les trente syndicats CSN du secteur de l'hôtellerie qui amorcent cette ronde de négociations ont déposé leurs projets de convention collective aux employeurs au cours du mois d'avril (quelques semaines plus tard à Québec).

Ces projets contiennent une dizaine de revendications communes sur lesquelles les syndicats se sont engagés entre eux, par protocole, à obtenir un règlement qui satisfera l'ensemble.

- Les syndiqué-es revendiquent une augmentation de salaire de cinq pour cent par année pour une convention d'une durée de trois ans.
- Étant donné le vieillissement des employé-es, ils réclament des améliorations substantielles au chapitre de la retraite, notamment une cotisation minimale des employeurs de quatre pour cent au REER Bâtirente, pouvant atteindre huit pour cent pour les personnes âgées de 55 ans et plus, à condition qu'elles prennent leur retraite à la fin de la dixième année de cotisation. Ils demandent également une semaine réduite de travail à un minimum de trois jours, sans perte du statut de régulier. Enfin, ils désirent que soient donnés des cours de préparation à la retraite aux frais de l'employeur.
- Au chapitre des assurances collectives, ils réclament que l'employeur assume la moitié du coût des primes.
- Les réductions importantes de personnel effectuées durant la période creuse du début des années 90, ainsi que l'augmentation des services offerts à la clientèle et de l'achalandage, ont entraîné un alourdissement notable des tâches des employés de l'hôtellerie. C'est pourquoi les syndicats CSN réclament un droit de regard sur les charges de travail et sur leurs modifications, et un maximum de 14 chambres à refaire par jour pour les préposées aux chambres.
- En ce qui concerne les occasionnels et les employé-es à temps partiel, la plate-forme réclame qu'ils bénéficient de tous les avantages sociaux et de tous les avantages de la convention collective au prorata de leurs heures travaillées, assurant ainsi l'équité entre tous les statuts de salariés.
- Les syndicats demandent que les pourboires soient pris en compte dans tous les calculs des avantages salariaux de la convention : congés, vacances, etc. ; et qu'ils soient inclus dans la facture à un taux de 15 pour cent.
- Les salarié-es veulent voir les employeurs renoncer à concéder par sous-traitance à des tiers des tâches normalement exécutées par les salariés de l'unité de négociation, à part celles qui l'étaient déjà dans le passé, telles le déneigement, l'entretien des plantes, de la pelouse, des systèmes d'alarme, des ascenseurs, etc.
- Afin de leur permettre de s'acquitter convenablement de leurs obligations, les syndicats revendiquent que les employeurs accordent, à leurs frais, une banque annuelle de temps de libération pour activités syndicales, utilisable à la discrétion du syndicat.



Le public devra rattraper le privé

Pierre-Luc Bilodeau

La reconnaissance des conjointes et conjoints de même sexe dans les conventions collectives du secteur public sera, pour la première fois, l'une des grandes priorités des centrales syndicales lors des prochaines négociations. Le gouvernement sera tenu de faire respecter les droits des homosexuels reconnus par la Charte des droits et libertés de la personne.

« **A** ce sujet, le secteur public est présentement en retard comparativement au privé; il serait temps que le gouvernement agisse », affirme Sylvain Côté, responsable du comité des gais et lesbiennes du Conseil central du Montréal métropolitain. « Par exemple, une bonne partie des employé-es du secteur de l'industrie automobile ont, dans leur convention collective, des clauses reconnaissant les droits des conjoints de même sexe. Cependant, ces

clauses ne sont présentes que dans une minorité d'entreprises, et la bataille avec le privé risque d'être longue. »

Depuis quelques années, les grandes centrales se sont impliquées activement pour la reconnaissance des droits des personnes homosexuelles. L'an dernier, on assistait à la création du Forum des gais et lesbiennes syndiqués du Québec, regroupant des gens de toutes les grandes centrales, ayant pour objectif de sensibi-

liser les milieux syndicaux au sujet des droits des homosexuels.

Selon Sylvain Côté, bien que la CSN soit beaucoup impliquée dans la cause des gais et lesbiennes, il serait intéressant que la centrale soit davantage visible cette année : « La parade Diversité du premier août serait l'occasion de le faire. Pourquoi n'aurions-nous pas notre propre char allégorique, par exemple ? »



Sylvain Côté, responsable du comité des gais et lesbiennes du Conseil central du Montréal métropolitain.

Coalition-chômage Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Redonner espoir aux travailleurs saisonniers

Pierre-Luc Bilodeau

C'est un cri du cœur qu'a lancé la Coalition-chômage Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine pour faire réagir le gouvernement fédéral face à la situation alarmante du travail saisonnier. Depuis les amendements constitutionnels réduisant l'accessibilité au programme d'assurance-emploi, les travailleuses et travailleurs saisonniers ont fait abondamment les frais du vol de la caisse par le gouvernement Chrétien.

Les travailleurs gaspésiens s'étaient donc réunis à Rivière-au-Renard, le 24 avril, dans le but de ranimer l'espoir dans un coin de pays frappé par l'amertume, où près de la moitié des travailleuses et travailleurs n'ont plus accès à l'assurance-emploi.

Des représentants des grandes centrales syndicales sont venus démontrer leur détermi-

nation à continuer la lutte de l'assurance-emploi.

Roger Valois, vice-président de la CSN, a usé d'ironie pour dénoncer les manipulations illégales, par le gouvernement fédéral, de la caisse d'assurance-emploi. « Si le gouvernement veut amender la loi comme il l'a fait, il doit demander aux provinces pour savoir si on peut modifier la Constitu-



Dans un style toujours aussi flamboyant, le vice-président de la CSN, Roger Valois, a dénoncé le ministre Pierre Pettigrew.

tion de façon à ce que ceux qui mettent de l'argent dedans n'en aient pas. » C'est pourquoi la CSN s'est adressée à la Cour supérieure pour rendre inconstitutionnelle la Loi sur l'assurance-emploi. Ce geste a d'ailleurs été appuyé par le président du SFPQ, Serge Roy.

Frustrés par l'attitude du ministre fédéral du Développement des ressources humaines, Pierre Pettigrew, qui refuse de les rencontrer, les membres de la Coalition-chômage ont décidé de le bannir du territoire de la Gaspésie.

À bout de souffle !

Jacqueline Rodrigue

Une récente enquête menée par le Secteur soutien cégeps de la FEESP-CSN démontre que, depuis deux ans, les surcharges de travail se sont répandues comme une traînée de poudre chez les employé-es de ce secteur. Soixante-dix pour cent des syndicats du secteur y ont, jusqu'à présent, répondu.

Près de la moitié des syndicats ont signalé qu'une surcharge de travail était ressentie par les employé-es dans l'ensemble des services. Pour la majorité des autres syndicats, celle-ci se produit dans plus d'un service. Ainsi, que l'on travaille aux ressources matérielles, aux ressources financières, à l'encadrement scolaire, à l'informatique, aux services financiers, à l'imprimerie, à l'entretien ménager, aux services étudiants, à la bibliothèque, aux ressources humaines, à l'organisation scolaire ou dans les laboratoires, on subit une surcharge de travail.

La cause : les compressions

Au premier rang, les syndicats identifient les coupures de budgets et de postes comme facteurs ayant provoqué les

vail. « Pour la majorité des syndicats, l'employeur est incapable de prendre ses responsabilités, de faire montre de leadership et de planifier correctement le travail, d'expliquer Marjolaine Côté, présidente du Secteur soutien cégeps. Cela a des conséquences importantes sur le climat de travail », poursuit-elle. Dix-neuf syndicats ont affirmé que depuis deux ans, le climat de travail s'était considérablement détérioré. « On constate que la morosité, le pessimisme, le stress, la méfiance, la hargne, l'agressivité, l'impatience, l'individualisme et la fatigue se sont développés chez le personnel de soutien, faisant ainsi diminuer la tolérance et augmenter les tensions », ajoute-t-elle.

Loïn du travail !

En même temps que le personnel fait face à une augmentation des charges de travail, les demandes de congés montent en flèche. Mais, malheureusement, les congés de maladie aussi. En effet, neuf syndicats constatent une hausse des congés de maladie de moins de deux semaines tandis que onze syndicats ont vu augmenter les congés de maladie de plus de deux semaines.

De plus, à peu près tous les types de congés sont en hausse, que l'on parle de congé personnel, de reprise de temps, de vacances additionnelles, de congé à traitement différé et aussi de demandes de réduction du temps de travail.

La pression vient de partout. Les employé-es de soutien des

cégeps retranchent du temps sur leur heure de dîner, leurs pauses-café et certains emportent même du travail chez eux. Ils vont au plus pressé, répondent aux urgences, courent et ne voient pas leur volume de travail diminuer.

« La majorité des employé-es est à bout de souffle mais les employeurs en redemandent encore en voulant utiliser le personnel comme bon leur semble et en augmentant la précarité. C'est ça qui a le plus choqué nos membres lors du dépôt patronal à la table de négociation. Nous, nous voulons mettre fin à cette hémorragie et assurer des services de qualité. Voilà pourquoi nous revendiquons le maintien des effectifs », de conclure Marjolaine Côté.



Marjolaine Côté

surcroûts de travail. Ils considèrent aussi que la mauvaise organisation du travail, le manque de support et les procédures administratives à suivre causent des surcharges de tra-



Le mercredi 21 avril, les 4000 employé-es de soutien des cégeps CSN ont tenu une journée d'action pour rappeler qu'ils sont au cœur des services et qu'ils veulent que la présente négociation serve à reconnaître leur travail. Ainsi, un peu partout à travers la province, ils ont fait du piquetage symbolique, distribué des tracts à la population, tenu des kiosques d'information ou encore, comme ceux de Sorel sur notre photo, ils ont organisé des pauses-santé communautaires en distribuant des pommes comme celle que nous retrouvons sur nos affiches « Notre travail ça compte ! » et rappelant le thème des États généraux de la CSN « La richesse, ça se partage ! »



Un an après la signature de la première convention collective, les « orphelins » de chez Vidéotron représentent maintenant près de 40 pour cent des membres du syndicat. Cette situation n'a fait que créer des divisions à l'intérieur du syndicat.

Pour les présentes négociations, le syndicat a un mot d'ordre : éliminer absolument les clauses « orphelin » de la convention collective.

Forum sur les clauses « orphelin »

Pour éviter la fracture

Pierre-Luc Bilodeau

Fracture de la solidarité syndicale et de la cohésion sociale, sentiment d'inutilité et pauvreté chez les jeunes, péril démocratique à l'horizon. Voilà le triste bilan effectué par les divers intervenants lors du forum intitulé « L'équité entre générations et les clauses "orphelin": des droits à défendre ».

Pour mettre un frein à la prolifération des clauses discriminatoires, la Commission des droits de la personne et de la jeunesse du Québec a organisé, le 12 avril, un forum permettant à juristes et représentants de la jeunesse de se prononcer sur cette chaude question. La diversité et la richesse des points de vue ont permis à un auditoire venant de tous les milieux de connaître les véritables enjeux de ces clauses, communément appelées « orphelin ».

Une idée originale de recours devant les tribunaux pour rendre illégales les

clauses « orphelin » a d'abord été soulevée. Marie-France Bich, pro-

fesseuse à la Faculté de droit de l'Université de Montréal, croit qu'un employé pourrait tenter une poursuite contre son syndicat devant un tribunal de droit commun, pour viol du devoir de représentation. La stratégie serait de faire perdre la cause au syndicat. La jurisprudence alors créée aurait pour effet d'empêcher tout syndicat d'inclure dans sa convention collective une clause discriminant une minorité d'employé-es. Rappelons qu'il n'y a actuellement aucune jurisprudence au sujet des clauses « orphelin ».

Les jeunes : une cible de choix

Pour expliquer la difficulté pour les syndicats de se battre contre ces clauses à double ou

multiples paliers, l'un des cinq panélistes, Éric Morin, président du Comité national des jeunes de la CSN, a rappelé le cas des employé-es de Vidéotron Télécom qui ont dû accepter, le couteau sous la gorge, une clause « orphelin » dans leur convention collective. « Ils ont dû faire face à la mauvaise foi de l'employeur, à des menaces de fusion et de pertes d'emplois, à des ultimatums. Les membres du syndicat ont donc choisi de protéger à court terme les emplois, plutôt que de risquer de tout perdre.

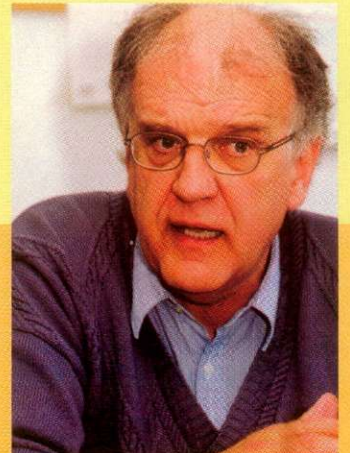
Profitant d'un droit de parole du public, Stéphane Breault, président du Syndicat des travailleuses et travailleurs



Éric Morin



Stéphane Breault



Jules Théoret

CSN versus clauses « orphelin » : un combat de longue haleine

de Terre des hommes (CSN), a démontré qu'il était parfois ardu pour un syndicat de convaincre ses propres membres de s'opposer aux clauses discriminatoires, puisque ceux-ci occupent un emploi d'été. « Environ 95 pour cent des employés de La Ronde sont des jeunes. Ce n'est pas évident de leur faire comprendre qu'on peut se battre pour un emploi d'étudiant. Ça les met mal à l'aise d'adopter des clauses "orphelin" mais c'est souvent le seul accroc à la convention collective. Ils ont besoin d'un salaire et la saison est courte. »

Telle une bombe à retardement, Jules Théoret, conseiller syndical à la CSN, est venu à la toute fin dénoncer vertement la place réduite accordée aux jeunes. « On leur donne le salaire minimum, des conditions de travail minables, tout en leur disant qu'ils sont l'avenir. On doit permettre aux jeunes d'avoir la fierté de gagner un salaire décent ! » Selon M. Théoret, cette reconnaissance permettrait à ces derniers de se sentir citoyens à part entière au lieu de les confiner à un rôle de second ordre dans la société.

Épousant la cause des jeunes, certains acteurs de la dernière campagne électorale provinciale ont contribué à soulever un débat après avoir dénoncé l'existence de clauses dites « orphelin ». Cependant, force est de constater que ces virus s'attaquant aux principes de solidarité et d'équité prolifèrent aux quatre coins du continent depuis belle lurette.

C'est au début des années 80, aux États-Unis, que l'on vit l'apparition de clauses visant à abaisser les conditions de travail des dernières personnes embauchées au sein d'une entreprise. Cette forme de discrimination n'a d'ailleurs pas tardé à faire son nid au Québec.

Au fil des ans, nombreux sont ceux ayant pointé du doigt les syndicats comme étant les principaux instigateurs d'insertion de clauses « orphelin » dans les conventions collectives. Prouvant le contraire, une étude du ministère du Travail soulignait en 1988 que dans 92,9 pour cent des cas, l'initiative de telles formules provenait de la partie patronale.

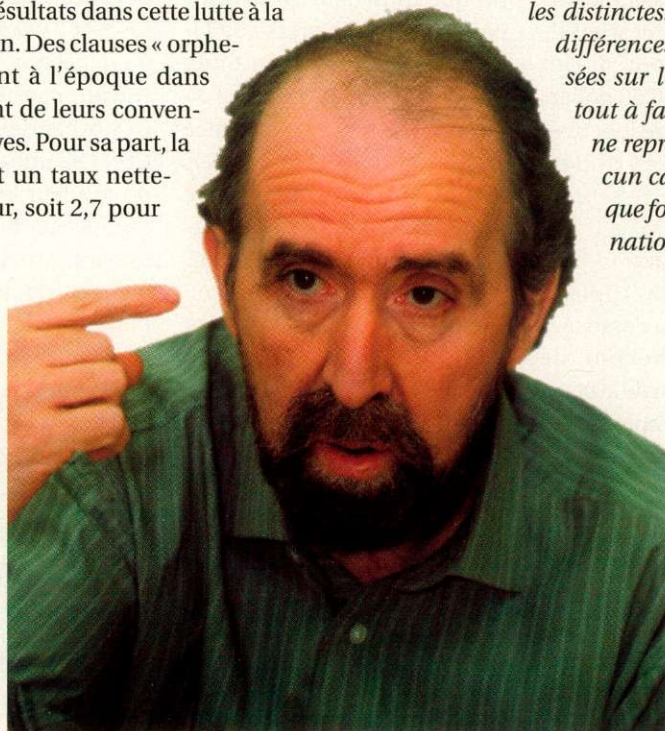
Les syndicats indépendants firent mauvaise figure dans ce rapport en obtenant les plus piètres résultats dans cette lutte à la discrimination. Des clauses « orphelin » existaient à l'époque dans 12,7 pour cent de leurs conventions collectives. Pour sa part, la CSN obtenait un taux nettement inférieur, soit 2,7 pour cent.

La lutte de la CSN contre ces clauses n'est d'ailleurs pas chose récente. Depuis le Congrès de 1985, la centrale a toujours dénoncé les échelles salariales multiples et les autres clauses discriminatoires. « À la CSN, on n'a jamais accepté le fait d'assainir les finances d'une entreprise sur le dos des nouveaux employés. Le fardeau doit se répartir équitablement », soutient le président Gérald Larose.

En septembre dernier, la centrale déposait un mémoire portant sur les clauses « orphelin » à la Commission de l'économie et du travail. Ce fut, pour la CSN, l'occasion de suggérer au gouvernement d'amender la Loi sur les normes du travail afin d'empêcher la discrimination structurée envers tous les salarié-es, syndiqué-es ou non.

Le mémoire a rappelé le principe « travail égal, salaire égal » évoqué dans l'article 19 de la Charte des droits et libertés de la personne. À ce sujet, le président de la CSN apporte certaines nuances. « On considère qu'il y a discrimination lorsqu'on met en place un régime séparé entre les nouveaux et les anciens employés en établissant,

par exemple, des échelles salariales distinctes. Cependant, les différences salariales basées sur l'expérience sont tout à fait acceptables et ne représentent, en aucun cas, une quelconque forme de discrimination. »



Le Code du travail

Une autre brèche à colmater !

Michel Crête

En opération depuis 1866, L'Imprimerie d'Arthabaska, à Victoriaville, fonctionne aujourd'hui avec une vingtaine d'employé-es. Une quinzaine d'autres sont au chômage. Si une nouvelle presse n'est pas installée, l'imprimerie est vouée à la fermeture.

Voici l'histoire d'un homme d'affaires qui s'associe à d'autres entreprises pour se débarrasser d'emplois syndiqués.

Aux prises avec des problèmes importants, le propriétaire de L'Imprimerie d'Arthabaska, M. Serge Isabel, et le syndicat affilié à la Fédération des travailleurs et des travailleuses du papier et de la forêt (FTPF-CSN) avaient travaillé ensemble, entre 1993 et 1996, au sein d'un Comité d'adaptation de la main-d'œuvre (CAMO), qui avait constaté certaines défaillances.

De bonne foi, les syndiqués ont consenti des réductions de salaire et certains reculs. Dans le cadre de la convention collective en vigueur de 1993 à 1996, les chefs pressiers, les assistants et les aides pressiers de la presse rotative ont vu leur salaire unique de 18,58 dollars l'heure diminuer respectivement à 18, 16 et 14 dollars l'heure.

Une grave injustice

Au printemps 1998, L'Imprimerie d'Arthabaska s'associe à Impressions Trimocom, de Victoriaville, au sein de la compagnie de gestion Impart Litho, qui crée Litho Vic, à Montréal,

où une presse à feuilles cinq couleurs est installée.

À titre de gestionnaire, c'est Impart Litho qui administre, gère et redistribue les contrats entre les trois imprimeries, dont seuls les employé-es de L'Imprimerie d'Arthabaska sont syndiqués. L'expérience de Litho Vic ne donnant pas les résultats escomptés, on ferme l'entreprise et on rapatrie sa fameuse presse à Victoriaville... mais chez Trimocom où, rapelons-le, les salarié-es ne sont pas syndiqués.

Or, sans les efforts de nos camarades, M. Isabel n'aurait pu que difficilement investir dans la nouvelle presse de Litho Vic, qui devrait en toute justice revenir à Arthabaska où une base de béton a été coulée et des travaux d'électricité effectués pour l'accueillir. De plus, seule l'entreprise d'Arthabaska est certifiée ISO 9002.

La FTPF-CSN, le Conseil central du Cœur du Québec et

La FTPF-CSN a rencontré la direction de L'Imprimerie d'Arthabaska le 26 avril. Les parties ont convenu de se revoir deux semaines plus tard.



Daniel Ménard, vice-président de la FTPF et trésorier du syndicat de L'Imprimerie d'Arthabaska, Daniel Houle, président du syndicat de L'Imprimerie d'Arthabaska, et Michel Anger, président du Conseil central du Cœur du Québec.

le syndicat ont donc entrepris une lutte pour récupérer cette presse nécessaire à la survie de L'Imprimerie d'Arthabaska.

Il faut réformer le code

Pour mettre fin à ce « jeu de compagnies musicales » par lequel des employeurs se débarrassent d'emplois syndiqués ou rabaisent les conditions de travail, comme c'est le cas à L'Imprimerie d'Arthabaska, la CSN réclame qu'on réforme en profondeur le Code du travail du Québec, notamment en renforçant l'article 45 et en y introduisant « la déclaration d'employeur unique », comme cela

existe dans le Code fédéral du travail et dans celui de huit provinces canadiennes. L'article 45 doit vraiment empêcher les employeurs de se débarrasser des syndicats en s'associant à d'autres, en créant de nouvelles compagnies, en faisant appel à la sous-traitance ou en utilisant des prête-noms. Quant aux entreprises associées ou connexes, le code doit reconnaître qu'elles pourraient constituer un seul et même employeur. Les syndicats auraient ainsi plus de prise pour exercer leurs droits et protéger l'emploi de leurs membres.





Placeteco à Shawinigan

Une lacune de l'article 45

Michel Crête

Décembre 1997 : le syndicat CSN de Placeteco, une entreprise de pièces de plastique pour l'aéronautique sise à Shawinigan, obtient son accréditation. Un an plus tard, à la suite d'une faillite, les employés adhèrent à un syndicat de boutique. Sept militants syndicaux perdent alors leur emploi. L'employeur a profité des lacunes de l'article 45 du Code du travail du Québec.

Au printemps 1998, en pleine négociation de la première convention collective, le propriétaire de Placeteco, M. René Giguère, et un créancier, M. Claude Gauthier, également gestionnaire de l'entreprise, déposent un avis concordataire aux créanciers pour éviter la faillite. Insatisfait, un autre créancier décide de contester.

Le 10 décembre 1998, alors que la contestation doit être entendue en Cour supérieure, Claude Gauthier se retire de l'avis concordataire, provoquant ainsi la faillite de Placeteco. Le 12 décembre, les employés démissionnent de la CSN et adhèrent à un syndicat de boutique. Claude Gauthier rachète la compagnie le 14 dé-

cembre et réembauche tous les salarié-es, à l'exception de sept militants syndicaux CSN. L'employeur est accusé de dominer le syndicat de boutique. Les syndicats CSN du Cœur du Québec sont invités à soutenir les sept militants virés de l'entreprise.

L'article 45

En cas de faillite, l'article 45 du Code du travail ne prévoit pas le transfert de l'accréditation de la convention collective et des emplois syndiqués. Entre autres améliorations au Code du travail, la CSN réclame l'élimination de cette exception.

Chantier naval Industries Davie

Il nous faut convaincre Ottawa

Michel Crête

Le Canada et le Québec, ainsi que la population de la vaste région de Lévis, ont tout intérêt à ce que le chantier naval Industries Davie demeure en opération. Mais il faut convaincre le gouvernement canadien d'adopter une véritable politique de construction navale pour assurer la pérennité de ce secteur. Le syndicat des travailleurs des Industries Davie, à Lévis, a commandé une étude de retombées économiques au *Groupe de consultation pour le maintien et la création d'emploi du Québec*.

Pour être rentables et viables, les Industries Davie doivent faire appel, selon l'étude, à 1650 employés de production, de conception, d'ingénierie et d'administration. Ces emplois directs génèrent 2475 emplois indirects. C'est donc 4125 emplois en tout qui dépendent du chantier maritime. Sans concurrence de même envergure, sa fermeture « ne permettrait aucune récupération de ses activités..., ni des emplois qui y sont reliés. »

300 millions de revenus

L'activité des Industries Davie engendre les retombées éco-

nomiques suivantes : 300 millions de dollars de revenus par année à l'entreprise, une valeur ajoutée annuelle de 170 millions de dollars pour l'économie québécoise, une masse salariale annuelle de 77 millions (avec les avantages sociaux) et des revenus gouvernementaux annuels (entrées directes et indirectes) de 62 millions. Fermer le chantier se traduirait par des dépenses gouvernementales en assurance-emploi et en aide-sociale de plus de 20



millions la première année et de plus de 46 millions sur cinq ans.

Vous êtes convaincus ? Ottawa ne l'est pas encore ! Appuyez la lutte pour une vérita-

ble politique de construction navale en vous procurant la carte postale, en la distribuant, en la signant et en la retournant au syndicat.

Tél : (418) 837-9391.



Garderies Création d'un groupe de travail

À la toute veille du déclenchement de la grève générale illimitée, le mercredi 21 avril, la ministre déléguée à la Famille et à l'Enfance, madame Nicole Léger, notifiât au Conseil fédéral des garderies de la FSSS-CSN la création d'un groupe de travail ayant mandat d'étudier les trois revendications principales des 2900 travailleuses en garderie, reportant ainsi le déclenchement de la grève.

Le groupe, formé de représentants des centres de la petite enfance, de la CSN et du ministère, doit surtout analyser les salaires, le régime

de retraite et l'équité salariale. Les résultats doivent être connus au plus tard le 21 mai, et la ministre s'engage formellement à donner suite à toutes les recommandations unanimes du groupe.

Selon Jeff Begley, vice-président du secteur privé à la FSSS-CSN, « la création de ce groupe de travail ne règle pas le problème des travailleuses en garderie, mais il est un pas dans la bonne direction. La mobilisation intense des travailleuses a finalement ouvert la porte à la négociation. »

H.G.

RAPPEL – LEUCAN – RAPPEL

Bon de commande



Nom du syndicat : _____
Nom de la personne : _____
Adresse : _____
Tél. travail : _____ résidence : _____

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> 5 chandails : 56 \$ | <input type="checkbox"/> 20 chandails : 209 \$ |
| <input type="checkbox"/> 10 chandails : 107 \$ | <input type="checkbox"/> 25 chandails : 260 \$ |
| <input type="checkbox"/> 15 chandails : 158 \$ | |

Les chandails sont vendus par paquet de cinq et ils sont tous de la même taille (très grand). Les frais postaux sont inclus dans les prix mentionnés.

Restauration Une convention modèle

Syndiqués à la Fédération du commerce de la CSN depuis 1990, les 70 employés du Club Saint-Denis, un club privé de Montréal, viennent de conclure une convention qui servira de référence pour les syndicats de la restauration en dehors des grands hôtels. Sur le plan non salarial, ils rejoignent ce qui existe dans le secteur de l'hôtellerie, avec l'élargissement des droits syndicaux et de meilleures définitions des statuts d'emploi.

Sur le plan salarial, les pourboires seront inclus dans le calcul de

tous les avantages et bénéfices : congés fériés, sociaux, de maladie, de maternité, vacances annuelles, formation et libérations syndicales. Les syndiqués toucheront des hausses de salaire de trois pour cent par année, dont un pour cent sera versé en forfaitaire pour 1998. Des réajustements salariaux ont été obtenus pour sept titres d'emploi, ce qui donnera de 13 à 27 pour cent d'augmentation globale d'ici l'échéance de la convention collective.

Luc L.

Chez Réno-Dépôt Il y a du nouveau !

Le syndicat des employés du Réno-Dépôt Laval est fier d'annoncer la naissance de son nouveau journal syndical. Le nom a été choisi parmi soixante suggestions faites par les participants à un concours auprès des syndiqués de l'entreprise. Le nouveau journal, qui paraît depuis maintenant trois mois, s'appelle *Conscience*. *Nouvelles CSN* lui souhaite longue vie.

Soulignons que le syndicat a eu l'excellent réflexe d'en informer *Nouvelles CSN* par courrier électronique.

L.L.

Droits d'auteur Des poursuites de 30 millions de dollars

Les journalistes pigistes sont ravis, emballés : la CSN met ses ressources à leur disposition pour faire valoir leurs droits d'auteur devant les tribunaux. Une affaire de trente millions de dollars, minimum.

Le litige vient du fait que six quotidiens, trois hebdomadaires et cinq magazines vendent leurs articles, sans leur consentement explicite, à une entreprise d'archivage sur cédérom, CEDROM-SNI, qui elle-même les revend aux consommateurs à fort prix sous forme d'abonnement mensuel. Or, les journalis-



Lyne Fréchet, présidente de l'AJIQ, Chantale Larouche, présidente de la FNC, Gérald Larose, président de la CSN, et M^e Normand Taramo, avocat spécialisé dans les droits d'auteur.

tes pigistes, dont les revenus sont continuellement comprimés depuis quelques années à cause des politiques des principaux médias, ne touchent aucune compensation pour cette reproduction non autorisée de leurs articles, au nombre de 15 000 depuis 1992.

La CSN, sa Fédération nationale des communications et l'Association des journalistes indépendants du Québec

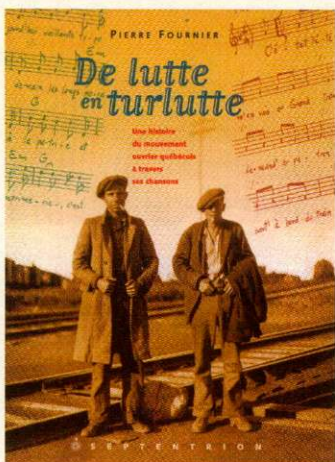
ont donc envoyé une mise en demeure à ces médias et à CEDROM-SNI, les enjoignant de négocier des droits d'utilisation de ces articles. Faute de quoi, une requête en recours collectif sera déposée, au nom de tous les journalistes pigistes, pour réclamer des dommages et intérêts de 30 millions de dollars. Minimum.

J-P.P.

Tout sur les négos du secteur public :
<http://www.csn.qc.ca/SPNegos98/SP98FrSet.html>

Un disque rare Chansons militantes

Accompagné d'un bassiste et d'un batteur, le chanteur-compositeur-interprète Pierre Fournier a livré quelques pièces du disque *De lutte en turlutte* au lancement de l'album, le 22 avril, à Montréal. Enregistré dans la foulée



du livre de chansons militantes qui porte le même titre, le disque comprend 17 chansons de grèves, de luttes et d'espoir. Au nombre des pièces que contient l'enregistrement, mentionnons *Dans les chantiers*, *Solidarité*, *mes frères et mes soeurs*, *No Nos Moveran*, *Bozo les culottes*, *L'étranger* et *Du pain et des roses*. L'édition de disques

consacrés entièrement à la chanson militante étant chose rare au Québec, *De lutte en turlutte* est un incontournable. Pierre Fournier en est à sa troisième production.

En vente au Service de la documentation : docucsn@total.net ou (514) 598-2151. En vente au congrès de la CSN également.

M.C.

Baisse des indemnisations à la CSST Opposition farouche de la CSN

Lors d'une conférence de presse, le 25 avril, le vice-président de la CSN, Marc Laviolette, a dénoncé vertement l'intention gouvernementale de baisser de 90 à 85 pour cent l'indemnisation versée aux victimes d'accidents et de maladies du travail. Il a rappelé que, depuis 1985, la CSST n'arrête pas de taper sur les travailleuses et les travailleurs victimes de lésions professionnelles et de réduire les compensations qui leur sont versées. Le comité confédéral de santé-sécurité a préparé une pétition demandant au gouvernement de ne pas céder aux pressions patronales et d'assurer aux victimes une juste indemnisation. On entend la faire signer d'abord durant le congrès et la remettre ensuite aux députés dans

les différentes régions du Québec. Des démarches sont en cours avec les autres organisations syndicales et les associations d'accidentés du travail pour former une large coalition. Pour la CSN, baisser les indemnités de la CSST, c'est non.

R.B.

Des syndicats en conflit vous envoient Nouvelles CSN

Les membres en lock-out du syndicat de la Maison mère des Sœurs des Saints Noms de Jésus et de Marie et du syndicat de Montréal Recherche ont participé à l'envoi de ce numéro de *Nouvelles CSN*.

J-P.P.

Urgence de l'Hôpital Sacré-Cœur Le syndicat propose des solutions

Selon le Syndicat des employé(e)s de l'Hôpital Sacré-Cœur de Montréal (CSN), les conditions de travail des préposés aux bénéficiaires, des aides de service, des brancardiers et des préposés à la salubrité de l'urgence se sont détériorées depuis la fermeture de 158 lits au centre hospitalier, combinée aux coupures de personnel et à l'encombrement de l'urgence. Le syndicat parle de ris-

ques de piqûres, de lésions musculo-squelettiques, d'agressions et de blessures diverses causées par le peu d'espace disponible pour déplacer les patients et le matériel requis. On a recensé 28 cas d'agression à l'urgence, en 1998.

L'objectif du syndicat, c'est qu'il n'y ait plus de bénéficiaires dans les corridors. C'est un danger en cas d'évacuation. Le syndicat veut donc obtenir confirmation du service des incendies

que l'urgence est sécuritaire à cet égard. Il demande, en plus de la création d'une aire de débordement, l'ajout de préposés aux bénéficiaires à l'urgence, l'achat de 23 civières adéquates et l'augmentation du nombre de préposés à la salubrité dans l'hôpital afin d'accélérer la désinfection des lits sur les unités de soins après le départ des patients, pour les rendre disponibles plus rapidement. **Luc L.**



L'Association des journalistes indépendants du Québec, affiliée à la FNC-CSN, a dévoilé le 30 avril les noms des gagnants de ses deux Prix René-Lévesque, dotés d'une bourse de 2000 dollars chacun, et destinés à encourager ou faciliter la réalisation de reportages particuliers. Ce concours était ouvert à tous les journalistes pigistes.

La bourse en presse écrite a été remise à Jacinthe Tremblay pour un projet de reportage sur la privatisation de la MIL-Davie de Tracy.

La bourse en presse électronique a été attribuée à Étienne Leblanc pour un projet de reportage radio sur une entreprise de Toronto à la recherche d'un trésor perdu par des galions espagnols, au large des côtes de Cuba.

La CSN sur Internet :
<http://www.csn.qc.ca>

Avant le
30 juin 1999

prêts
hypothécaires

Passez donc à la caisse!

Un nouveau prêt hypothécaire ?

ou

Vous en avez déjà un
dans une banque ?

NOUS
remboursons

les frais de transfert de la banque à notre caisse

payons

l'évaluation agréée jusqu'à un maximum de 500 \$

offrons

– un taux garanti de 90 jours
– une réduction de taux ou une remise en argent
jusqu'à un maximum de 3000 \$ *

terme	remise en argent	réduction de taux
1-2 ans	3/4 %	1/4 %
3 ans	1 1/2 %	1/2 %
4 ans	1 3/4 %	1/2 %
5 ans	2 %	3/4 %

* certaines conditions s'appliquent

N'attendez plus !



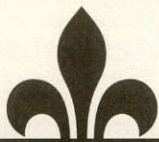
Caisse d'économie
des syndicats nationaux
(Montréal)

Tél.: (514) 598-2122
1-877-598-2122



Caisse d'économie
des travailleuses et
travailleurs (Québec)

Tél.: (418) 647-1527
1-800-626-5166



LE FRANÇAIS AU TRAVAIL ÇA S'IMPOSE

1. Que signifient les locutions suivantes ?

— Couper les cheveux en quatre : a) Compliquer les choses. b) Être trop subtil. c) Chercher des poux.

— Faire un pied de nez : d) Ne pas agir comme ce qui était prévu. e) Déjouer l'autre. f) Faire une grimace.

— Se payer de mots : g) Se contenter de belles paroles au lieu d'agir. h) Dire des bêtises. i) Dénigrer quelqu'un.

— À qui mieux mieux : j) De façon désordonnée. k) Chacun plus que l'autre. l) Sans préparation.

— Faire main basse sur quelque chose : m) Se préparer quelque chose à bon prix. n) S'accaparer quelque chose. o) Voler quelque chose.

— Montrer patte blanche : p) Se faire reconnaître avant d'entrer quelque part. q) N'avoir rien à se reprocher. r) Se faire discret.

— Faire le pont : s) Faire le lien entre deux personnes ou deux événements. t) Servir d'intermédiaire. u) Prendre congé entre deux jours fériés.

Réponse. b), f), g), k), o), p), u).

2. De quelle langue provient ce mot ?

— Chérubin : allemand, italien, hébreu.

— Tomate : italien, aztèque, espagnol.

— Bélouga : inuktitut, portugais, russe.

— Boulevard : néerlandais, grec, allemand.

— Pacane : espagnol, italien, algonquin.

— Boulingrin : anglais, latin, suédois.

— Vampire : allemand, serbe, russe.

— Canyon : anglais, espagnol, cheyenne.

— Redingote : italien, anglais, polonais.

Réponse. Hébreu. Aztèque. Russe. Néerlandais. Algonquin. Anglais. Serbe. Espagnol. Anglais.

3. Mettre au pluriel les mots qui suivent :

Gentleman, match, sandwich, spaghetti, whisky.

Réponse. Gentlemen, matchs, sandwichs, spaghettis, whiskys. Les formes plurielles gentlemen, matchs, sandwiches, spaghetti et whiskies sont également acceptées. La tendance est cependant de naturaliser complètement ces mots en les soumettant aux marques du pluriel de notre langue.

4. Parmi les mots suivants, (sans vouloir viser qui que ce soit...), lequel signifie « chute de cheveux » : calvitie, alopecie ou tonsure ?

Réponse. Alopecie. La calvitie est un état définitif résultant d'une alopecie. La tonsure est une calvitie circulaire au sommet de la tête.

Robert Boucher

(en collaboration avec Claire Germain)

BiENVENUE

Signotech

Poussés par le désir de prendre en main leur syndicat, les 140 travailleuses et travailleurs de la compagnie de signalisation routière Signotech ont décidé de quitter la section locale 1999 des Teamsters et de joindre les rangs de la CSN, de la Fédération du commerce et du Conseil central du Montréal métropolitain.

SNTR

La campagne de syndicalisation parmi les camionneurs continue à faire des petits. Le Syndicat national du transport routier (SNTR-CSN) a déposé des requêtes pour représenter les camionneurs des compagnies de transport Transport LFL, Splitco et Roc Bis, propriétés de Dominique Turcotte inc. Les compagnies ont des ports d'attache à Vallée-Jonction, Ville d'Anjou et Trois-Rivières.

Le SNTR a également déposé une requête en vertu des codes québécois et fédéral du travail pour représenter les six camionneurs de Conteneurs C.M. 1997 Itée. de Ville LaSalle.

Sanimobile

Deux groupes d'employé-es de filiales de la compagnie Sanimobile Environnement inc., situées à Ville d'Anjou, ont joint les rangs de la FEESP et du Conseil central du Montréal métropolitain. Les douze salariés de Services Sanitaires Blainville ont choisi la CSN et mettent fin à une entente de service avec la section locale 301 W des TUAC. Pour leur part, les douze employés de Récupération et

transport de produits chimiques Hydro-Plus ont laissé les TUAC (section locale 509) pour devenir le 18^e groupe syndiqué CSN dans le groupe Sanimobile.

Garderies

Les salarié-es des garderies Casse-Noisette, Beau Sourire et Duluth ont choisi de se joindre à leurs camarades en garderie dans la lutte pour une échelle de salaire unique, un régime de retraite et l'équité salariale. Le Syndicat des travailleuses (eurs) en garderie de Montréal (STGM-CSN) a déposé, en avril, des requêtes pour représenter les employé-es de ces trois garderies.

Résidences

Manoir-Soleil

Le Syndicat des travailleuses et travailleurs des résidences et centres d'hébergement privés de la Rive-Sud de Montréal a déposé une requête en accréditation, le 23 avril, afin de représenter les 25 employé-es de la résidence pour personnes âgées non-autonomes et semi-autonomes Manoir Soleil de Chambly.

Musée de la Côte-Nord

Bienvenue aux 10 travailleuses et travailleurs œuvrant au musée de la Côte-Nord, dont le syndicat a déposé une requête en accréditation le 12 avril. Ces derniers ont choisi la CSN pour sa détermination à défendre les intérêts de ses membres.

Métro Comporté de la Malbaie

Pour redevenir maîtres de leur syndicat, les 55

travailleuses et travailleurs à l'emploi du marché d'alimentation Métro Comporté de La Malbaie ont choisi d'effectuer un retour à la CSN, après être passés à la section locale 503 des TUAC de la FTQ en 1990.

Réceptionnistes de l'Hôtel Westin

Le Syndicat des travailleuses et travailleurs de l'Hôtel Westin Mont-Royal (CSN) a déposé une requête en accréditation afin de représenter les six salarié-es travaillant à la réception de l'hôtel.

Techniciens ambulanciers de la Minganie

Le Syndicat des personnes techniciennes ambulancières de la Minganie (CSN) a obtenu son accréditation le 13 avril, joignant ainsi la grande majorité de leurs confrères et consœurs, affiliés à la FSSS-CSN.

Accrédités

Les syndicats suivants ont été accrédités : les ergothérapeutes et thérapeutes de la réadaptation fonctionnelle par l'activité du Centre d'hébergement Champlain Marie-Victorin, les travailleuses et travailleurs de Multimarkes-section bureau, le Syndicat des journalistes des Hebdomadaires Transcontinental-CSN, le Syndicat des salarié-es de Chatel, les travailleuses et travailleurs de la Garderie Trottinette et le Syndicat des employé-es de la Société du Palais des congrès de Montréal, qui représente six délégués commerciaux.

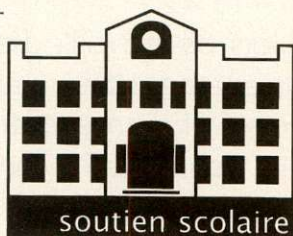
Pierre-Luc Bilodeau

**Commission scolaire anglophone
English Montréal
Mille membres confirment
leur adhésion à la CSN**

Les 1000 employé-es de soutien cols blancs, soit le personnel administratif, technique et para-technique de la Commission scolaire English Montréal, ont confirmé leur volonté d'être représentés par la CSN. Le vote d'allégeance syndicale s'est déroulé entre la CSN, la CEQ et le local 800, le mercredi 14 avril.

Rappelons que la CSN avait déjà remporté le vote dans cette commission scolaire le 21 janvier dernier. Toutefois, le local 800 de la FTQ avait contesté ce vote. Le commissaire du travail a ordonné la tenue d'un nouveau vote et la CSN l'a encore remporté et ce, en augmentant sa majorité.

Sur l'île de Montréal, la CSN représente également les 5084 employé-es de soutien de la nouvelle Commission scolaire de Montréal. Les membres de la Commission scolaire English Montréal joindront d'ailleurs les rangs du syndicat de l'Association professionnelle du personnel administratif (APPA-CSN), qui représente les 3669 cols blancs de la Commission scolaire de Montréal.



**Commission scolaire
de la Vallée-des-Tisserands
Le tribunal du travail
donne raison à la CSN**

Le tribunal du travail vient de confirmer le gain obtenu par la CSN le 12 janvier dernier auprès des quelque 500 employé-es cols blancs de la Commission scolaire de la Vallée-des-Tisserands. Après que la CSN eut remporté ce vote d'allégeance syndicale, la CEQ a décidé de contester la procédure entourant le vote démocratique qui s'y était déroulé, en demandant au tribunal d'annuler l'accréditation obtenue par la CSN et d'accréditer la CEQ pour représenter les cols blancs de la Commission scolaire de la Vallée-des-Tisserands. Le tribunal a refusé sa demande et a validé la victoire de la CSN.

J.R.

**Infirmières auxiliaires
Vigile devant l'AHQ**

Un groupe de 200 infirmières auxiliaires de tous les coins du Québec ont occupé durant 24 heures, le 28 avril, le boulevard de Maisonneuve devant les bureaux de l'Association des hôpitaux du Québec. Elles ont dressé un dispensaire sous une tente et distribué de nombreux dépliants pour protester contre les abolitions de postes et dénoncer l'indécision



du ministère de la Santé et des Services sociaux relativement à la mise en place du programme de formation d'infirmière

auxiliaire. Les infirmières auxiliaires ont vu leurs effectifs chuter de 13,6 pour cent entre 1994 et 1997. C.S.-G.

Mirabel, zone dérogatoire ?

La création d'une zone dérogatoire à l'aéroport de Mirabel, annoncée dans le dernier budget du ministre des Finances du Québec, Bernard Landry, constitue, selon la CSN et le Conseil central des Laurentides, un projet inacceptable pour la société québécoise, tant sur le plan du développement économique régional qu'en termes de maintien de l'équité entre les citoyens corporatifs et les particuliers.

Accorder aux entreprises et à certains particuliers des privilèges tels des exemptions d'impôt et de taxes, le droit de bénéficier des services collectifs en matière de santé sans avoir à en assumer le financement et, qui sait, la dérogation à d'autres lois, en matière d'environnement ou de lois du travail, par exemple, n'est pas une façon de

créer de l'emploi ni de stimuler l'économie et l'investissement.

Créer ce précédent à Mirabel constituerait une ouverture que le gouvernement québécois serait ensuite incapable de

contrôler, malgré les balises qu'il prétend pouvoir mettre en place pour réserver cet espace aux investisseurs étrangers, a prévenu la CSN.

Luc L.

**Chemcycle à Chambly
Des gains spectaculaires**

« Se syndiquer, ça rapporte, c'est payant même! », s'est exclamé le président du Syndicat des travailleurs de Chemcycle de Chambly, Rénaud Allaire, à la signature de la première convention collective, le 27 avril. Les 22 opérateurs et techniciens du centre de traitement et de transfert de produits contaminés, propriété de Sanimobile, ont, en effet, enregistré des gains substantiels. Dans le cadre d'une convention collective de 30 mois se termi-

nant en décembre 2001, des opérateurs qui gagnaient entre 8 dollars et 11,50 dollars l'heure passeront à 14,40 dollars, une augmentation variant de 25 à 75 pour cent. Des techniciens qui touchaient entre 11 dollars et 16,18 dollars l'heure verront leur salaire passer à 16,65 dollars en 2001, une augmentation de 15 à 65 pour cent.

Le 29 mars, les employés avaient débrayé durant 48 heures.

M.C.

Faites lire

nouvelles csn

Plus je commence jeune, meilleurs seront mes revenus à la retraite

Revenu annuel imposable entre 25 001 \$ et 29 589 \$

Valeur future d'un investissement annuel net de 627 \$

		5 ans	10 ans	20 ans	30 ans
REER conventionnel	9,80 % *	6 677 \$	17 322 \$	61 477 \$	173 913 \$
REER Fonds de travailleurs	6,75 % **	11 698 \$	27 913 \$	81 553 \$	184 631 \$

* Moyenne annuelle sur dix ans des fonds diversifiés de placement. ** Moyenne annuelle historique d'un fonds de travailleurs. Ceci ne constitue pas une offre publique de valeurs. Vous obtiendrez les informations requises dans le prospectus de Fondation.

Se syndiquer en toute liberté



Le Code du travail du Québec doit être revu.

L'actuel Code du travail du Québec a été conçu après la Deuxième guerre mondiale. Il a été rédigé pour encadrer des emplois salariés de longue durée chez le même employeur. Il a été modifié en 1961, en 1964 et en 1977. Il n'a pas été retouché depuis plus de 20 ans.

Durant cette période, les PME se sont multipliées. Le travail à temps partiel, temporaire et autonome s'est répandu.

Des lois à changer ! Des droits à protéger !

Aujourd'hui, des milliers de travailleuses et de travailleurs ne peuvent pas exercer librement et pleinement leur droit de se syndiquer et d'améliorer leurs conditions de travail et de vie à cause des lacunes du Code du travail du Québec.

Le pourcentage des personnes non-syndiquées augmente et le taux de syndicalisation chute.

Les droits des syndiqué-es sont menacés.

Une réforme en profondeur s'impose.

Revendications de la CSN pour améliorer le Code du travail du Québec :

- 1** Une Commission des relations de travail : « un guichet unique » en relations de travail pour obtenir rapidement une accréditation syndicale
- 2** Les négociations regroupées : pour donner aux employé-es des PME un véritable droit de se syndiquer et d'améliorer leurs conditions de vie
- 3** La reconnaissance du travail autonome : pour négocier en toute liberté
- 4** La déclaration d'employeur unique
- 5** La réforme de l'article 45 du Code du travail du Québec : pour empêcher les employeurs de se débarrasser des syndicats en créant des nouvelles compagnies, en faisant appel à la sous-traitance, en utilisant des prête-noms, etc.